

Compte rendu du CTL du 30 septembre 2015

POURQUOI AVONS NOUS CHOISI DE SIEGER AU CTL ?

Dans un contexte social très tendu et à un moment où les Organisations Syndicales de la DGFIP claquent la porte des instances nationales, **FO DGFIP 56**, ainsi que la CFDT Finances ont néanmoins fait un choix différent en acceptant de siéger aux 2 CTL des 28 et 30 septembre 2015. Cette position n'a pas été partagée par Solidaires et la CGT 56 qui ont préféré opter pour le double boycott.

FO DGFIP, syndicat libre et indépendant, laisse l'entière responsabilité à ses sections départementales d'apprécier le contexte local, de siéger ou non aux différentes instances. La politique de **FO DGFIP** n'est en général pas celle de la chaise vide, mais au contraire la défense des agents et cela, même dans les situations très complexes que nous vivons en ce moment. Le comité directeur de **FO DGFIP 56**, a donc majoritairement opté de ne pas boycotter ce CTL très important.

Il nous paraissait effectivement évident que, compte tenu de la teneur des dossiers évoqués et du nombre d'agents concernés par les restructurations, nous ne pouvions exprimer notre mécontentement par le seul fait du boycott. Solution, qui en fin de compte, donne libre champ à la Direction, quand bien même l'action peut paraître symboliquement plus forte.

Rappelons la règle du CTL : il faut qu'il y ait le quorum pour que le CTL soit ouvert ; les dossiers ayant fait précédemment l'objet d'un vote: Contre sont représentés et évoqués 1 fois seulement. En cas de double boycott, les dossiers sont réputés avoir été évoqués par 2 fois et seront considérés comme actés qu'ils soient amendés ou non.

Le défaut de quorum au 1^{er} CTL, et le nouveau boycott de Solidaires et la CGT au 2^{eme} CTL, ont donc en quelque sorte fixé le destin de tous les dossiers évoqués lors de ce dernier CTL. La pétition des agents de Vannes Golfe, n'a d'ailleurs pas été jugée recevable et ne sera en conséquence pas annexée au PV puisque que remise avant l'ouverture du CTL.

Compte tenu du grand nombre de collègues et de services concernés (SIP Vannes Golfe, Lorient Sud, CDIF Lorient, Trésorerie de Rohan, Al-laire, Le Palais, SIP de Pontivy, Auray, Ploermel, services de direction, EDR...) il nous paraissait inconcevable de ne pas exprimer les attentes et inquiétudes des personnels, inconséquent de ne pas évoquer les nombreuses questions relatives aux transferts de structures, le contexte RH et financier d'accompagnement.

Ordre du jour

1. Adaptation des structures et du réseau

- Création d'un PELP et d'un PTGC
- Transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Belle Ile vers Auray
- Transfert de la trésorerie de Rohan vers le CFP de Pontivy
- Transfert de la trésorerie d'Elven vers la trésorerie spécialisée de Vannes Ménimur et le SIP de Vannes Remparts

2. Réorganisation des secteurs d'assiette des SIP Lorient Sud et Vannes Golfe

3. Organigramme de la Direction

4. Bilan de la notation 2014

5. Ponts naturels 2016

6. Questions diverses

EVOLUTION DU RESEAU 2015/2017

Création d'un PELP et d'un PTGC

La Direction a proposé en deuxième lecture 2 fiches évoquant la création au 1^{er} septembre 2016 un PELP (pôle d'évaluation des locaux professionnels) et d'un PTGC (pôle topographique de gestion cadastrale). Le projet consiste à regrouper la mission d'évaluation des locaux professionnels et la mission topographique au sein d'une structure unique, regroupant ainsi la partie de ces activités réalisées dans les CDIF restreints et les CDIF de Vannes et Lorient. Cette mission éclatée actuellement sur 5 résidences serait recentrée sur la résidence de Vannes.

Ces deux nouvelles structures seront dirigées par un cadre A+.

Le PTGC comprendra 28 agents, 3 cadres A, 1 cadre B, 17 B géomètres, 5 cadres C et 2 aides géomètres. Les géomètres resteront implantés sur leurs anciennes résidences (3 à Lorient, 2 à Ploermel et 2 à Pontivy), les 2 géomètres d'Auray rejoindront la résidence de Vannes.

Le PELP sera composé de 7 agents, 2 cadres A et 5 cadres B.

On peut donc en déduire que 22 agents resteront affectés dans les CDIF actuels (missions d'évaluation des locaux d'habitation) .

Les agents bénéficieront d'une priorité pour suivre leur mission mais aussi pour le maintien à résidence en cas de refus.
Un GT sera mis en œuvre prochainement par la Direction pour définir le périmètre et les prérogatives des différents services fonciers.

Pour **FO DGFIP 56**, nous nous interrogeons sur le bien fondé de ce projet dans un contexte difficile de révision des locaux professionnels.
Pourquoi une telle précipitation sur un projet incomplet alors que des milliers d'anomalies d'évaluation de locaux professionnels restent encore à traiter ?

Pourquoi (encore une fois) une centralisation sur Vannes, de plus contraignante pour des collègues résidant sur la RAN de Lorient ?
Quel devenir pour les missions et les services d'évaluation des locaux d'habitation à 2 ans d'une prochaine révision foncière ?

FO DGFIP 56 considère qu'il y a encore beaucoup trop d'incertitude sur les emplois impactés. On parle de transfert de missions mais quels collègues seront en définitive concernés ? Quelles règles de gestion ? Quel accompagnement financier ?

L'échéance des mutations arrive à grands pas. Les collègues attendent des réponses précises et rapides.

Vote : aucun vote n'était requis, projet présenté pour information.

Transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Belle Ile vers Auray

La Direction présente au CTL le transfert du recouvrement de la trésorerie de Le Palais vers le service recouvrement du SIP d'Auray au 1^{er} janvier 2016. La situation et les difficultés du poste de Belle Île ont fait l'objet de plusieurs évocations lors des derniers CTL. La situation RH est particulièrement difficile. La trésorerie comprend un effectif d'un cadre A, d'un cadre B et de deux cadres C. L'effectif réel se limite à un cadre A et un cadre C + le concours d'un ERD.

Le Directeur a rencontré mi juillet les élus de Belle Ile et les responsables de différents services administratifs. Cette rencontre a permis de faire le point sur la situation, de lister les difficultés et de rechercher des solutions. A l'issue de cette réunion, la Direction indique qu'elle continuera à apporter un soutien permanent, à distance à la trésorerie du Palais. Elle précise que les collectivités vont poursuivre la modernisation des méthodes comptables (PESV2). Un effort de mutualisation des bonnes pratiques sera engagé avec le trésorier. Afin de soulager l'équipe locale, la Direction indique que la gestion du recouvrement de l'impôt sera transféré au SIP d'Auray.

Pour **FO DGFIP 56**, cette décision de transfert partiel des missions **préfigure à moyen terme une fermeture de la trésorerie du Palais**. Au cours des échanges lors de ce CTL, il est clairement apparu que **les élus de Belle Ile ne se sentent pas concernés par la gestion des impôts d'Etat**. Ils souhaitent que la trésorerie se focalise sur les produits locaux et les services rendus aux collectivités.

Pour **FO DGFIP 56**, nous ne pouvons accepter qu'un transfert de charges se fasse vers le SIP d'Auray sans apport de personnel. Nous ne pouvons accepter également la disparition programmée de cette nouvelle trésorerie. Et ce d'autant plus que la mission de service public, compte tenu d'un contexte îlien requiert, ici, une importance et une spécificité toutes particulières. Il n'est d'ailleurs pas certain que la population belle-illoise partage les préoccupations financières et intéressées de ses élus.

Vote : contre CFDT et FO DGFIP 56.

Transfert de la trésorerie de Rohan vers le CFP de Pontivy

La Direction présente au CTL la fusion de la trésorerie de Rohan avec la trésorerie et le SIP de Pontivy et pour la commune de Lantillac, la trésorerie et le SIP de Ploermel au 1^{er} janvier 2016. 3 emplois figurent au Tagerfip de la trésorerie de Rohan : 1 A+, 1 B et 1 C, l'effectif réel étant de 1,8 (1A+, 0,8 B).

38 budgets sont gérés par la trésorerie de Rohan, 8200 titres de recettes, 9963 mandats et 12364 articles au titre des impôts d'Etat. La Direction motive le transfert par la taille critique et la faible attractivité du poste, par le besoin de renfort récurrent (111 jours en 2014) et par le déploiement de PESV2 qui permet d'apporter un service direct permanent.

Le projet n'a pas rencontré d'opposition auprès des élus locaux.

FO DGFIP 56 déplore à nouveau la fermeture d'une trésorerie. On ne peut accepter qu'un transfert de charges conséquentes se fasse sans le transfert d'emploi correspondant, le cadre A+ étant appelé à rejoindre les services de Direction et le cadre B étant détaché par la DDFIP sur le SIP de Ploermel. **Cette situation paraît inconcevable à gérer pour les collègues de services de Pontivy.**

Vote : contre CFDT et FO DGFIP 56.

Transfert de la trésorerie d'Elven vers la trésorerie spécialisée de Vannes Menimur et le SIP de Vannes Remparts

La Direction présente au CTL la fusion de la trésorerie d'Elven avec la trésorerie spécialisée de Vannes Menimur et le SIP de Vannes Remparts. 4 emplois figurent au Tagerfip : 1 A+, 2 B, 1 C. L'effectif réel est de 1,6 B, 0,80 C et 1 A intérimaire.

La Direction indique que le poste est en intérim depuis juillet 2014. Le besoin de renfort s'élève à 141 jours. La trésorerie gère 40 budgets, 5942 titres de recettes, 23 401 mandats et 21 230 articles d'impôts d'Etat.

Transfert des agents : le cadre A en intérim et 2 agents rejoindront la trésorerie de Vannes Menimur (1 B et 1 C), 1 agent rejoindra le SIP de Vannes Remparts.

Les élus d'Elven se sont prononcés contre le transfert de la trésorerie.

Les agents ont choisi de suivre la mission et auront le bénéfice de la prime de restructuration.

FO DGFIP 56 déplore la fermeture de la trésorerie d'Elven et la disparition d'un service public de proximité qui va à l'encontre des attentes de la population et des élus. Le transfert de charges s'accompagne d'un transfert d'agents, condition nécessaire pour une intégration dans de bonnes conditions à la trésorerie de Vannes Ménimur déjà en grande difficulté.

Vote : contre CFDT et FO DGFIP 56.

Rappel : Les 3 sujets précédemment évoqués sont considérés, du fait du boycott du 1^{er} CTL du 28/09/2015, comme présentés ici en second examen et ne seront plus abordés.

Fusion des secteurs d'assiette au SIP Lorient Sud et Vannes Golfe

SIP LORIENT SUD

Ce projet consiste en la fusion des SAID Hennebont et Port Louis par la création du nouveau SAID Blavet. Il sera accompagné d'un déménagement du SAID de Ploemeur vers les locaux du SAID d'Hennebont. 2 services, le SAID de Keryado Merville et la cellule CSP ne sont pas touchés par la restructuration. Le projet revenait aujourd'hui en dernière lecture, les organisations syndicales ayant voté contre au CTL du 09 juin 2015. Il avait été demandé un examen complémentaire sur les conditions de vie au travail par le CHSCT. Une visite de site s'est effectuée le 08 septembre suivi d'un groupe de travail le 17 septembre. A l'occasion de la visite de site, il est apparu qu'une surface supplémentaire nouvelle pourrait être mise à disposition du nouveau SAID en utilisant le local syndical actuel.

Cette nouvelle proposition recueille l'assentiment des personnels, le projet nécessitera une adaptation raisonnable en coût (3000 € maximum). La conduite du projet semble avoir été bien menée. Les agents ont pu s'exprimer librement lors de la visite de site et au cours du groupe de travail. Les agents espèrent que cette nouvelle restructuration permettra de gérer au mieux la pénurie d'effectif mais c'est bien contraints et forcés qu'ils vont vers cette solution.

Pour **FO DGFIP 56**, la création d'une nouvelle unité de travail n'est pas le remède pour gérer les pénuries d'effectifs et ne saura aucunement surseoir à la création d'emplois nécessaires.

La visite de site et le groupe de travail effectués dans le cadre du CHS ont permis de nuancer une adhésion des personnels présentée comme acquise.

Vote : Dans la mesure où la concertation a été bien menée et que la Direction s'est engagée à attribuer un nouveau local syndical à Solidaires et à la CGT (qui perdraient le leur), FO DGFIP 56 et la CFDT se sont prononcés pour l'abstention.

SIP VANNES GOLFE

Le projet consiste en la réorganisation des 3 SAID existants en 2 nouveaux SAID Vannes Est et Vannes Ouest. Ce projet avait fait lui aussi l'objet d'un vote contre au CTL de Juin. Les représentants du personnel avaient également demandé la consultation et l'avis du CHS-CT pour examiner les conditions de vie au travail prévues par les 2 variantes de restructuration proposées. La visite de site du 07 septembre et le groupe de travail du 10 septembre ont permis de dégager une préférence des personnels pour la variante proposée par le chef de service. Celle-ci entraîne le déplacement du secteur recouvrement à proximité de la caisse et des travaux de cloisonnement plus importants. Le budget de financement a fait l'objet d'une demande particulière à la DG.

Les agents ont exprimé avec force le refus de cette restructuration. Ils n'en voient pas l'opportunité sachant que le projet Troadec leur imposerait un nouveau déménagement à courte échéance. Ils font à juste titre remarquer que leurs conditions de vie au travail vont se dégrader avec la mise en place d'un travail en plateau. Le Directeur nous informe que le projet Troadec prend du retard et qu'un déménagement ne serait pas prévu avant début 2018. Il ne souhaite donc pas conserver la configuration actuelle du service pendant 3 ans.

FO DGFIP 56 et la CFDT, seuls représentants des personnels présents, **ont néanmoins demandé le retrait du projet et son éventuel report à la nouvelle implantation sur le site Troadec.** Compte tenu de l'incertitude sur le déménagement, le Directeur a refusé cette éventualité.

Pour **FO DGFIP 56**, nous ne pouvons accepter la création de 2 SAID de 8 et 9 agents imposant des conditions de travail en plateau dégradées. Il est prouvé depuis longtemps que le travail en plateau n'améliore en aucune façon la mutualisation, qu'il est avant tout source de bruit, de stress. Cet avis est également partagé par le médecin de prévention.

Vote : contre FO DGFIP 56 et CFDT.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION

L'organigramme de la Direction n'appelle pas de remarque particulière. Le dimensionnement du département impose dorénavant la création de 2 pôles au lieu de 3. **Et oui, la crise touche aussi nos AFIP...**

BILAN DE LA NOTATION 2014

La notation 2015 (gestion 2014) a concerné dans le Morbihan 917 agents. 40 recours hiérarchiques ont été formalisés : 5 en cadre A, 12 en cadre B, 23 en cadre C. 17 recours hiérarchiques ont été satisfaits partiellement ou en totalité. 23 ont donc été rejetés. Les CAPL d'appel de notation se sont déroulées le 02 juillet (cadre C) et le 10 juillet (cadre B). Aucun recours n'ayant été déposé par les cadres A, il n'y a pas eu de CAPL cadre A convoquée. 8 recours ont été déposés en CAPL B et 14 en CAPL C. 7 recours ont obtenu satisfaction en totalité ou partiellement en CAPL B et 13 pour les cadres C. 2 recours en CAPN ont été déposés.

FO DGFIP 56 demande à ce que les CAPL d'appel de notation se déroulent plus tôt et soient planifiées différemment des CAPL de mutation. **FO DGFIP 56** relève toute la pertinence pour les agents à porter un recours en CAPL de notation, 9 agents sur 10 obtenant une amélioration de leur notation.

PONTS NATURELS 2016

3 dates sont proposées par la Direction : le vendredi 06 mai (Ascension), le vendredi 15 juillet (Fête Nationale), le vendredi 31 octobre (Toussaint). Ces dates n'appellent pas de remarque particulière, **FO DGFIP 56** et la CFDT ont voté pour.

Questions diverses

Questions **FO DGFIP 56** :

Quid du résultat du baromètre social dans le Morbihan ?

A cette question fort légitime, le Directeur n'a pas été en mesure de nous fournir les statistiques départementales. ?? Pour **FO DGFIP 56**, les enquêtes passent et les résultats révèlent toujours les mêmes tendances négatives sur la durée, pour une prise en compte toujours aussi insignifiante de la part des ministres. 2/3 des agents considèrent que leurs conditions de travail se dégradent. 1 agent / 2 perçoit négativement le rythme des réformes.


Alors de deux choses l'une, ou les ministres et nos Directeurs ne lisent pas ces enquêtes, ce que nous n'osons croire, soit ils n'en tiennent aucunement compte dans leurs politiques sociales. **Dans ce cas, FO DGFIP leur conseille de ne plus rémunérer (et à quel prix) un institut de sondage qui produit des enquêtes mises au placard aussitôt publiées, cela permettrait une vraie source d'économies budgétaires.**

Où en est on sur le projet PCRP ?

La Direction nous précise que le projet a bien avancé. Une présentation sera prévue au plus tard début novembre. Un problème demeure cependant au niveau de la gestion de la relance des successions.

Vos représentants FO DGFIP 56 au CTL du 30 septembre 2015

Elus : Patrick Ravache, Frédéric Piquemal et Expert : Candy Hillion

BULLETIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à	le
		(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

Vous souhaitez plus de renseignements, vous souhaitez adhérer à FO DGFIP 56, n'hésitez pas à nous contacter.

Syndicat National **Force Ouvrière des Finances Publiques**

Section du Morbihan

35 Bd de la Paix

56019 VANNES Cedex

tél : 06 80 90 22 02 ou mail : fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>